



DELIBERATION N° 2023019
Droit de place et occupation du domaine public

L'an deux mil vingt-trois et le sept septembre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Présents :

Mmes BARRE-LOPES --BOUCHET-PERRAUD-DAMIDAUX

MM. PACCOUD -MOISSON - MEURENAND - TARPIN - MAITRE

Date de la convocation
25 août 2023

Absents excusés :

Mmes PASQUET- LEBLANC PAGE-GIORIA

M. DURAND --NAULET

Donnent pouvoir : - LEBLANC PAGE Carole => BOUCHET Pascale
 - NAULET Stéphane => MOISSON Franck
 - DURAND Bernard => TARPIN Franck

Secrétaire de séance : Julien MAITRE

M. le Maire propose à l'Assemblée les tarifs :

L'article L. 1311-5 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « I. - Les collectivités territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaire constitutives de droits réels ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de leur compétence. Le titulaire de ce titre possède un droit réel sur les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier qu'il réalise pour l'exercice de cette activité. Ce droit réel confère à son titulaire, pour la durée de l'autorisation et dans les conditions et les limites précisées dans la présente section, les prérogatives et obligations du propriétaire. Le titre fixe la durée de l'autorisation, en fonction de la nature de l'activité et de celle des ouvrages autorisés, et compte tenu de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder soixante-dix ans. Ces dispositions sont applicables aux groupements et aux établissements publics des collectivités territoriales, tant pour leur propre domaine public que pour celui mis à leur disposition. »

Droit de place	Tarif
Marché artisanal-le ml	2.00 €
Camion resto, camion friterie, camion vente fromage (1 soir par semaine) - tarif par trimestre	30.00€

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montcet,

Le 08 septembre 2023

Le Maire
Franck TARPIN

